

DÉLIBÉRATION N° CA 17-33 DU 14 NOVEMBRE 2017
relative au plan de développement de l'agriculture biologique
en Hauts-de-France 2017 - 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le « Projet agro-écologique pour la France »,

Vu le « Programme ambition Bio 2017»,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 2017.

DÉLIBÈRE

Article unique

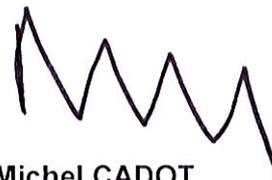
Le conseil d'administration donne un avis favorable à la signature du plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France pour la période 2017-2021.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

2017 – 2021

Préambule

Placée parmi les régions agricoles les plus performantes pour les productions en grandes cultures, les Hauts-de-France occupent le bas du tableau pour le développement de l'agriculture biologique (AB). Face à une demande locale croissante, la région se place donc en position d'importatrice de produits bio. Face à ce constat, le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France porte une ambition majeure : développer ce mode de production agricole à un niveau significatif tout en assurant un développement créateur de valeur ajoutée pour la filière et les territoires.

Depuis plus de quinze ans, l'État et les Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, aux côtés des agences de l'Eau et des Conseils Départementaux, de la Chambre d'agriculture et des associations de promotion et de développement de l'AB (ABP¹, Gabnor² et Aprobio³) avaient pris l'initiative de lancer des programmes bio construits sur la base d'une large concertation de l'ensemble des acteurs régionaux, tant pour leur élaboration que pour leur mise en œuvre. C'est sur la richesse de ces travaux et des dispositifs mis en place que l'État et la Région Hauts-de-France souhaitent maintenant s'appuyer pour bâtir un plan régional de développement de l'agriculture biologique.

Concrètement, le plan bio 2017 - 2021 vise à accompagner tous les agriculteurs, qu'ils s'installent en AB, qu'ils convertissent leur exploitation ou qu'ils soient déjà certifiés en AB. D'une façon générale, l'objectif est de faire évoluer l'ensemble des pratiques agricoles tout en créant les conditions pour un développement créateur de valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière. Le plan bio vise également à inciter la restauration hors domicile, notamment en milieu scolaire, à introduire plus de produits bio locaux dans les repas et à préparer l'avenir par l'expérimentation et l'enseignement agricole.

Dans un contexte renouvelé tant sur le plan géographique qu'en termes de dynamique de développement de l'agriculture biologique, il est nécessaire de s'accorder sur un diagnostic à l'échelle de la nouvelle région avec l'ambition que ce diagnostic soit partagé par tous les acteurs des Hauts-de-France. Le plan bio vise à coordonner les actions des partenaires sur le terrain et les financements publics. L'engagement des financeurs sera lié aux compétences qui leur sont dévolues par la loi et dépendra de leurs disponibilités financières.

La démarche retenue conjointement par le Conseil Régional et l'État a été centrée sur quatre temps forts :
- une consultation dans le cadre des **États Généraux de l'Élevage et des États Généraux des Filières végétales** initiés par le Conseil Régional dès juin et novembre 2016 puis dans le cadre du groupe de travail concernant le développement de l'agriculture biologique,

- des **comités techniques** rassemblant les financeurs et les partenaires signataires des plans bio existants et qui ont permis de faire un état des lieux des pratiques actuelles sur les deux territoires,

- un **appel élargi à contributions écrites** du 6 au 28 avril 2017. Les résultats de cette consultation sont disponibles [ici](#),

- une **réunion de restitution finale de la concertation régionale et de validation** du « plan bio Hauts-de-France 2017-2021 », le 28 juin 2017, avec l'ensemble des partenaires techniques et des financeurs du plan bio.

¹ Association Agriculture Biologique en Picardie

² Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais

³ Association A PRO BIO

Partie 1 – Diagnostic de l’Agriculture Biologique en Hauts-de-France

- **Contexte régional**

Les dernières données de l’Agence Bio montrent une augmentation de 20 % du nombre d’exploitations ayant une partie de leur production conduite en Agriculture Biologique (AB) entre le 31 décembre 2015 et le 1er décembre 2016 pour la région Hauts-de-France. Les 738 exploitations conduites en AB en 2016 représentent une surface de 25 273 ha soit 1,1 % de la SAU (selon les dernières estimations).

Deux départements de la région Hauts-de-France se démarquent fortement au niveau de la production : l’Oise, avec plus de 3 % de sa SAU en AB, en majorité des grandes cultures, et le Nord avec plus de 4 % de la SAU, constituée essentiellement de surfaces fourragères en lien avec la forte activité d’élevage qui y est présente, notamment dans le Parc Naturel Régional de l’Avesnois.

Les résultats des essais menés en bio ainsi que les références sont variables en région et les étapes à franchir sont nombreuses pour développer l’offre (outils de production, formations des conseillers et des agriculteurs, matériels, services ...). Cela explique pourquoi les industriels présents sur le territoire n’affichent pas encore clairement leur stratégie. La région dénombrait tout de même 589 transformateurs et 215 distributeurs certifiés et notifiés bio en 2015, avec une répartition hétérogène sur le territoire : 305 sont situés dans le département du Nord, soit plus d’un tiers des opérateurs bio de l’aval. On notera également une forte présence d’opérateurs dans le Pas-de-Calais (224) alors que l’agriculture biologique représente seulement 0,6 % de la SAU. Ces opérateurs de l’aval sont donc situés plus près des bassins de consommation que de la production. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le territoire bénéficie d’un maillage des réseaux de transport ferroviaires et routiers très dense, ce qui explique également ce choix de la part des opérateurs économiques, regroupés autour de plates-formes multimodales.

Ce constat met en lumière un des grands atouts de la région Hauts-de-France : la présence à la fois de départements très agricoles et de départements plus urbanisés. Le potentiel de développement, tant au niveau de la production que de la consommation est donc élevé.

Le développement de l’AB répond à une véritable demande sociétale tant en ce qui concerne la qualité de l’alimentation que la préservation de la santé et de l’environnement. Dans la région, comme au niveau national, la consommation des produits bio se faisant pour une grande majorité en circuits longs, le regroupement de l’offre permettrait de donner aux producteurs un poids suffisant dans leur filière. Le développement des approvisionnements de la restauration hors domicile (RHD) en produits bio locaux associé au développement des filières courtes et longues contribuera à massifier les besoins et à envoyer des signaux forts aux agriculteurs en réflexion.

Malgré la progression de l’AB en région, la production régionale ne permet pas de satisfaire la demande des consommateurs et des transformateurs. Ainsi en 2015, 39,7 % des magasins spécialisés du Nord-Pas de Calais déclaraient avoir des problèmes d’approvisionnement dont 54 % des cas pour des raisons de quantité (production insuffisante) et 38 % pour des problèmes de disponibilité (filière inexistante localement)⁴.

Signe de la dynamique de développement de l’AB, 64 distributeurs ont été notifiés pour la première fois en 2016. On compte 133 magasins bio dans la région, soit 5 magasins de plus qu’en 2015. La progression de la distribution des produits bio se manifeste auprès de tous les acteurs : magasins spécialisés, grandes et moyennes surfaces (GMS) et grossistes⁵.

Le développement de véritables politiques publiques en faveur de l’AB par les territoires est un levier majeur de développement de l’AB car ils peuvent agir à la fois sur la mise à disposition de terres pour l’installation de nouveaux producteurs et sur l’organisation de débouchés, notamment la RHD. Cette dynamique lancée par quelques territoires (PNR et collectivités) contribue largement à la dynamique de l’AB observée ces dernières années.

Le développement de l’AB constitue un enjeu de préservation de l’environnement, des ressources naturelles de la Région et d’atténuation du changement climatique.

⁴ Observatoire régional de l’AB Nord-Pas de Calais

⁵ Source Biolinéaires n°69 et Agence Bio

L'absence d'utilisation de produits de synthèse permet de ne pas contribuer au lessivage de ces intrants dans les cours d'eau et les nappes phréatiques dont la nappe de la craie, principale ressource souterraine de la Région. Cela contribue également à la dilution de l'ensemble des masses d'eau et permet d'envisager un retour plus rapide au bon état écologique et physico-chimique des eaux superficielles et souterraines, conformément aux objectifs fixés dans les SDAGE⁶ des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie pour 2016-2021.

L'augmentation de la rotation, le choix de variétés résistantes ou encore l'association de cultures, apportent une résilience des systèmes de cultures face au changement climatique et aux aléas météorologique, tout en permettant de conserver une production économiquement pérenne et génératrice de valeur ajoutée au sein d'une des premières régions agricoles de France.

Enfin l'agriculture biologique contribue à conforter des exploitations sur des territoires bocagers et d'élevage (comme l'Avesnois, le Boulonnais, le Sud de l'Aisne...), ce qui apporte l'assurance de pérenniser les prairies, moyens de lutte efficaces contre les phénomènes érosifs et la lixiviation des nitrates et des produits phytosanitaires.

Enfin, le développement de l'agriculture biologique contribue au développement de nombreux emplois directs ou indirects. L'agriculture biologique constitue un gisement d'emplois en raison d'un besoin en main d'œuvre plus important qu'en agriculture conventionnelle (une exploitation bio génère en moyenne 60 % d'emplois de plus qu'une exploitation conventionnelle⁷).

Dans un contexte où l'enjeu du renouvellement de la population professionnelle agricole se pose en Hauts-de-France comme au niveau national, une bonne dynamique partenariale pour accompagner les installations en AB existe en région alors que l'enjeu de la transmission des exploitations en AB est encore insuffisamment traité.

- **Diagnostic par filière**

- ▶ **Lait : une demande croissante des opérateurs, des volumes collectés toujours insuffisants**

En région Hauts-de-France sont implantés des opérateurs économiques à la recherche de lait bio qui mettent en place des outils comme les primes à la conversion ou l'accompagnement individuel. La production représente 26 millions de litres de lait bio qui sont produits par 89 éleveurs. Six opérateurs collectent et transforment 100 millions de litres en région.

Cependant la dynamique des conversions reste forte, et la motivation de l'éleveur est souvent plus déterminante que la typologie de son exploitation. En 2015, 18 nouveaux éleveurs étaient en conversion. Une augmentation de 57 % du nombre d'éleveurs est estimée entre 2014 et 2016.

Pour cette filière, l'enjeu est la sécurisation des récentes conversions et le développement harmonieux des volumes entre laiteries et en adéquation avec les besoins du marché. Le développement des conversions pourra passer par une meilleure communication auprès des candidats à l'installation, pour les informer des possibilités offertes par la bio comme alternative à l'intensification des systèmes.

Les projets de création d'ateliers de transformation sont aussi à encourager, notamment pour alimenter les circuits courts. Le développement d'une filière locale de produits laitiers transformés permettrait de sécuriser les nouveaux volumes et approvisionner un marché croissant.

- ▶ **Viande : une filière à structurer, des circuits courts à développer**

Quelles que soient les productions, la région ne dispose pas d'un maillage suffisant en ce qui concerne les abattoirs et les outils de transformation bio, ce qui est actuellement un frein majeur au développement de la filière.

Pour certaines productions, le développement doit avant tout passer par une meilleure valorisation des produits, mais aussi par l'acquisition de références technico-économiques. La mise en place d'un outil efficace d'identification et de concertation entre les différents acteurs pourra permettre de lever certains freins : structuration de filières, technicité de certaines productions, valorisation des produits, maîtrise du coût de revient.

- ▶ **Œufs : une filière au développement trop rapide et non structuré**

Pour cette filière, les GMS prédominent et les opérateurs économiques se regroupent afin de faire face à la forte tension sur les prix. La demande ne cesse de croître et dépasse toujours l'offre malgré des conversions/installations d'ateliers relativement nombreuses au cours du premier semestre 2017. Pourtant les prix baissent. La prédominance des marques distributeurs influence beaucoup le prix de vente. La majorité des ateliers d'œufs bio sont installés sur des exploitations en conventionnel. Les producteurs se retrou-

⁶ Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁷ Agreste

vent pris par un effet ciseau entre le coût de l'aliment (et donc des céréales régionales) et le prix vendu en GMS. Il paraît donc nécessaire de construire une solidarité entre producteurs de grandes cultures et éleveurs de poules pondeuses. Il faut aussi conduire une démarche de filière avec la grande distribution, dans un souci d'équité. Cette filière se caractérise également par son caractère fortement intégré et le rôle technique actif que jouent les opérateurs dans le processus de conversion/installation lié en partie au déficit de compétences des structures d'accompagnement en la matière.

► **Grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) : une filière qui s'organise malgré un maillage du territoire faible**

En Hauts-de-France, la plupart des exploitations en agriculture biologique produisant des grandes cultures sont en situation de mixité et inscrites dans une démarche de conversion progressive. En 2012, il y avait 12 organismes collecteurs de grandes cultures dont le siège est implanté dans la région. Ils n'étaient plus que 8 en 2016. Pourtant les volumes collectés augmentent. Ceci est révélateur d'une filière qui s'organise, au sein de laquelle les opérateurs dialoguent et diminuent le coût de la collecte grâce à la mutualisation d'outils de stockage. La région compte également 8 meuniers aux volumétries importantes et de nombreux petits transformateurs dont le volume écrasé ne dépasse pas les 350 quintaux par an. Un projet de valorisation des blés anciens panifiables est en cours en région. Il doit permettre la mise en place d'une nouvelle filière de proximité incluant producteurs, meuniers, paysans-boulangers et boulangers. Pour finir, 3 unités de fabrication d'aliments pour bétail sont présentes sur le territoire.

Aujourd'hui l'enjeu principal pour cette filière est de développer la valorisation de toutes les cultures utilisées à l'échelle des rotations par les agriculteurs. Par exemple, un travail sur la valorisation des associations céréales-protéagineux doit être mené, ainsi que des recherches sur la valorisation de la luzerne. Ceci pourrait passer par des accords entre éleveurs et polyculteurs via l'amélioration de la bourse aux fourrages. La betterave sucrière constitue un obstacle au développement de l'AB en région en raison de son rôle pivot dans les assolements alors que l'on se heurte à l'impossibilité, en l'état actuel des outils existants, de la valoriser en AB.

Les agriculteurs en grandes cultures diversifient de plus en plus leurs productions en introduisant des légumes de plein champ. Ces deux filières sont donc liées par des enjeux similaires.

► **Légumes de plein champ : encore des solutions à trouver**

En légumes de plein champ, le manque d'outils adaptés pour la gestion post-récolte, les exigences spécifiques de main d'œuvre en termes de ressources disponibles et de compétences managériales des producteurs ainsi que des freins techniques (apports en azote, désherbage...) constituent des obstacles à lever pour le développement de l'AB.

Les enjeux pour cette filière sont donc le développement de nouveaux outils de stockage, la création d'outils de concertation entre l'amont et l'aval et la valorisation de l'ensemble des productions des exploitations en AB. L'accompagnement des collecteurs pourrait être amélioré vers des pratiques plus cohérentes avec les exigences agronomiques.

► **Maraîchage : nombreuses installations, viabilité et « vivabilité » du métier à assurer**

En 2016, le maraîchage représentait 30 % des fermes conduites en AB en Hauts-de-France et seulement 2 % de la SAU bio. Aujourd'hui, 9 nouvelles exploitations AB en maraîchage sur 10 sont liées à de l'installation et non à une conversion. Parmi les débouchés de ces productions, on note un fort développement de nouveaux modes de commercialisation en circuits courts (paniers, AMAP⁸) mais la vente à la ferme reste prépondérante. Pour cette filière, l'enjeu est tout d'abord d'assurer l'accompagnement de toutes les installations, et de renforcer les ponts entre accompagnement à la pratique de l'AB et installation en maraîchage. La coopération entre producteurs (échange de matériels, de savoir-faire, de productions) et la formation installation doivent être encouragées afin d'améliorer la durabilité de ces systèmes relativement précaires.

► **Arboriculture : production nécessitant une forte technicité, essentiellement valorisée en circuits courts**

Les productions issues de l'arboriculture en AB sont essentiellement valorisées en circuits courts et via des opérateurs économiques 100 % bio. Cette activité est parfois mise en place comme moyen de diversification au sein d'exploitations de grandes cultures, ou accompagnée d'ateliers de volailles (poules pondeuses ou volailles de chair).

Pour les productions valorisées en circuit long, il persiste un besoin de structuration de la filière.

L'arboriculture conduite en AB doit encore relever de nombreux défis techniques. Les producteurs sont notamment investis dans la recherche variétale.

⁸ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne permettant de faire le lien entre consommateurs et producteurs

► **Filière Houblon** : Filière emblématique de la région, elle représente une forte valeur patrimoniale et présente plusieurs brasseries biologiques dans la région. Cette filière pourrait être additionnée à la micro-filière viticole de la région (Champagne en Picardie et vignobles en devenir dans le Pas-de-Calais à Béthune et Boulogne-sur-Mer).

Partie 2 – Programme d'actions du plan bio Hauts-de-France

Axe 1 : Développer les productions et les surfaces agricoles

Pour développer les filières biologiques en Hauts-de-France, la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs sont des actions nécessaires : la sensibilisation d'une part, afin de lever les différents freins psychologiques, les idées reçues, les craintes ; l'accompagnement d'autre part, pendant l'installation et/ou la conversion, et un suivi du projet une fois la conversion réalisée afin d'accompagner l'agriculteur dans toutes les étapes de son projet d'exploitation. Outil majeur du plan bio et symbole fort du travail collaboratif au niveau régional, le pôle d'accompagnement de la production bio, permettra d'améliorer la lisibilité, l'efficacité et l'impact de l'accompagnement proposé.

En complémentarité de ces actions, le développement de la production passera également par l'accompagnement des territoires, pour qui l'agriculture biologique peut représenter une opportunité économique, sociale et environnementale intéressante.

Pour finir, développer la production, c'est aussi aider financièrement les agriculteurs dans leur démarche, et rendre plus lisibles les dispositifs susceptibles de les accompagner.

Objectifs opérationnels du plan bio :

- Multiplier les lieux et moyens de sensibilisation afin de toucher tous les agriculteurs
- Mettre en place un accompagnement adapté à tous les porteurs de projets et à tous les types de projets

❖ 1.1 Sensibiliser et prospecter

La communication en direction de tous les agriculteurs sera amplifiée et harmonisée. Des rendez-vous mensuels « petits déjeuners de la bio » répartis sur le territoire, seront organisés dans le cadre du *pôle d'accompagnement de la production bio*.

Des actions de communication pourront s'articuler notamment autour d'un réseau de fermes-pilotes (voir axe 3), sur la base d'échanges concrets et techniques entre agriculteurs.

Comment ?

- Multiplier les lieux de rencontre entre agriculteurs biologiques et conventionnels : tours de plaine, journées portes ouvertes, réunions d'échanges bio-conventionnels, salons
- Déployer un plan de communication
- Prospecter de nouveaux producteurs pour de nouveaux marchés

❖ 1.2 Assurer un accompagnement unifié et/ou coordonné des agriculteurs s'orientant vers une conversion / installation

L'accompagnement des conversions et des installations doit être mené de façon transversale en associant l'ensemble des acteurs concernés, producteurs et opérateurs économiques compris, dans une articulation fine et concertée.

Cette articulation fine et concertée doit s'organiser autour d'un guichet unique, le "*pôle d'accompagnement de la production bio*". Clairement identifié par tous les acteurs comme le lieu de ressource du développement de l'agriculture biologique dans la région, il sera à même d'apporter des réponses et un accompagnement individualisé aux agriculteurs.

L'accès au foncier et l'installation sont des problématiques importantes en région Hauts-de-France, pour lesquelles les spécificités de l'AB doivent être mieux connues. La représentation de l'AB dans les instances sur le foncier et l'installation doit être améliorée. Des liens étroits entre ces instances, le "pôle d'accompagnement de la production bio", et les territoires seront établis.

Comment ?

- Développer un parcours de conversion individuel pour l'accompagnement technique et administratif des conversions
- Développer les échanges avec les dispositifs d'aides à l'installation et d'accès au foncier
- Développer et valoriser les espaces tests agricoles

❖ **1.3 Suivre et accompagner les agriculteurs bio**

L'accompagnement des agriculteurs bio doit être renforcé pour apporter aux producteurs le meilleur accompagnement possible et contribuer à la structuration des filières.

Une meilleure coordination des acteurs de terrain concernant l'accompagnement des nouveaux agriculteurs bio, une fois la conversion achevée, sera assurée par le "pôle d'accompagnement de la production bio".

Des ponts avec les dispositifs d'accompagnement aux projets de diversification seront faits afin d'accompagner plus efficacement les agriculteurs.

Comment ?

- Proposer un accompagnement des agriculteurs bio
- Conseiller les porteurs de projets de diversification

❖ **1.4 Accompagner les territoires**

Le développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeux eau est définie comme prioritaire.

Les territoires sur lesquels des projets portés par une ou plusieurs collectivités territoriales ou regroupements de communes sont en cours, notamment autour de la restauration hors domicile, sont également définis comme prioritaires (voir axe 4).

Soutenir des plans d'action renforcés pour le développement de l'agriculture biologique et de ses filières, en concertation avec les autres parties prenantes dans des territoires pilotes montre de vrais résultats sur ces territoires. Le partage de ces réussites contribue à la multiplication de ces initiatives.

Comment ?

- Informer et outiller les territoires sur les modalités de développement de la bio
- Inciter les collectivités locales à prendre part au développement de la bio (aides financières, foncier, restauration collective...)
- Étendre et renforcer le réseau des territoires engagés dans ces démarches

❖ **1.5 Rendre les aides lisibles et incitatives**

Le rôle des partenaires techniques sera de suivre finement les tendances de conversion, les surfaces converties ou déconverties. Cette prévision des besoins sera suivie au sein du "pôle d'accompagnement de la production bio" qui informe régulièrement le comité des financeurs.

Un travail d'articulation des financements sera poursuivi entre l'État, les agences de l'eau, le Conseil régional et les cinq Conseils départementaux.

Le présent plan pose le cadre d'un dispositif d'aides stable, lisible et plus incitatif. Assurer le financement des aides à la conversion et au maintien à l'AB (CAB et MAB) pendant toute la durée de la programmation sera une priorité. La priorisation de toutes les aides FEADER en faveur de tous les agriculteurs bio sera maintenue afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien plus important en conseil ou en investissement pour améliorer leur compétitivité et leur viabilité.

Comment ?

- Maintenir des aides surfaciques (CAB, MAB et MAEC) incitatives et maintenir les aides à l'investissement (PCAE)
- Créer un guide régional de l'ensemble des dispositifs d'aides aux agriculteurs bio

Axe 2 : Développer et structurer des filières équitables

Structurer des filières biologiques localisées offre aux agriculteurs biologiques des débouchés diversifiés et un contexte commercial plus stable, qui incite à la conversion en bio. Au niveau social, les filières locales permettent de recréer du lien entre producteurs et consommateurs. Enfin, les filières présentes sur le territoire, qu'elles soient courtes ou longues, sont pourvoyeuses d'emploi, participent à l'attractivité et au dynamisme du territoire et créent de la valeur ajoutée localement.

Il est nécessaire d'agir tant au niveau des filières courtes en facilitant le rapprochement entre la production et les consommateurs (particuliers, collectivités, restauration privée) qu'au niveau des filières longues et/ou exportatrices qui doivent offrir davantage de visibilité aux producteurs de grandes cultures et aux éleveurs pour faciliter leur intégration dans ce mode de production.

Objectifs opérationnels du plan bio :

- Favoriser les espaces de concertation entre acteurs des filières
- Faire de l'AB une filière résiliente face aux crises sanitaires et économiques en construisant des filières équitables
- Organiser l'offre en veillant à préserver l'équilibre entre le développement de l'offre et la progression de la demande

❖ 2.1 Savoir et observer pour agir

Développer et améliorer l'échange et la diffusion des données régionales renseignées par les différents organismes concernant la production, la transformation et la consommation est un enjeu prioritaire du plan bio

L'information disponible sur les filières et les marchés de même que l'analyse et la prospective à même d'entraîner chez les opérateurs la décision de développer un approvisionnement local en bio sont des leviers importants pour le développement de la filière.

Les travaux de l'Observatoire Régional de l'AB (ORAB) seront donc poursuivis et une meilleure utilisation de ses données sera recherchée, notamment dans la rapidité de leur mise à disposition. Le partenariat avec l'Agence Bio sera également renforcé.

Comment ?

- Développer une meilleure connaissance des marchés bio pour suivre l'évolution des volumes de production par rapport à la demande (locale, régionale, export...) (Observatoire régional de l'AB – ORAB, études régionales)
- Améliorer la diffusion des données

❖ 2.2 Faire concerter les acteurs de l'amont à l'aval

Un objectif majeur est d'innover dans l'organisation de la concertation entre tous les maillons (du producteur au distributeur) pour les mettre en relation (adéquation entre l'offre et la demande), et les impliquer dans un projet global de territoire favorisant des échanges commerciaux durables entre opérateurs d'une même filière.

Il s'agit donc de poursuivre et d'amplifier les expériences déjà menées en région comme le Club d'entreprises bio ou le contrat de filières tout en étudiant de nouveaux modes de concertation innovants. A l'interface entre le consommateur et les producteurs, les opérateurs économiques (transformateurs et distributeurs) jouent un rôle central. Ils sont le pivot du développement massif de la bio.

Comment ?

- Développer et dynamiser les outils : Club des entreprises bio, contrat de filières, ...
- Créer de nouveaux espaces de concertation, de mise en relation, ...

❖ 2.3 Impulser et accompagner les dynamiques bio

La coordination des actions menées en faveur de l'émergence et de la structuration de filières équitables sera améliorée.

Des leviers seront actionnés pour favoriser le développement de chaque maillon de la filière et en particulier l'amélioration de l'accompagnement des opérateurs économiques (transformateurs et distributeurs) via un guichet unique, le soutien au développement d'outils de transformation certifiés (nouveaux ou existants) ainsi qu'aux projets collectifs.

L'optimisation de la chaîne logistique est également un point clé pour structurer les filières de manière compétitive.

Comment ?

- Structurer des filières équitables (exemple : pain Ptinor, bières, viande...)
- Accompagner les porteurs de projet (artisans, transformateurs, IAA, distributeurs....)
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières
- Relocaliser et veiller au maillage des outils de transformation y compris en rendant possible l'utilisation des outils de transformation actuellement en conventionnel
- Favoriser les projets collectifs de la production à la consommation (y compris ceux de l'enseignement agricole)
- Rendre les aides lisibles et incitatives (Fonds Avenir bio, appels à projets des Agences de l'Eau, FEADER...) et assurer la veille réglementaire
- Développer de nouveaux partenariats pour élargir le champ du public ciblé par les formations à destination de l'aval de la filière
- Démultiplier les partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat

Axe 3 : Acquérir des connaissances et former

Une faiblesse des moyens de recherche en agriculture biologique dans la région est constatée, alors que les résultats pourraient bénéficier à toutes les agricultures. Dans ce contexte, il convient de favoriser les programmes de recherche et d'expérimentation.

Ce découplage de la recherche-développement sera mené dans une logique de coordination et de synergie au sein d'un pôle régional réunissant un maximum d'acteurs œuvrant dans le domaine de la recherche en AB en Hauts-de-France. Il permettra d'élaborer les objectifs de recherche régionaux, d'étudier de façon unifiée les projets soumis aux différents partenaires financiers et d'assurer une cohérence d'ensemble du point de vue technique et financier.

Ce pôle sera également chargé de combler le chaînon manquant entre chercheurs et agriculteurs en organisant la capitalisation et le transfert régulier des connaissances et l'expression des besoins.

Concernant la formation, il s'agira de développer les partenariats entre les établissements d'enseignement agricole publics et privés et les organismes de développement de l'AB, afin de sensibiliser les apprenants et le corps enseignant.

Objectifs opérationnels du plan bio :

- Produire des références adaptées au contexte pédo-climatique de la région ;
- Diffuser largement les résultats des expérimentations ;
- Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement agricole, les agriculteurs en AB et les organismes de développement.

❖ 3.1 Optimiser l'acquisition de connaissances (recherche, expérimentation, références technico-économiques)

De nombreux outils sont déjà mobilisés en région afin de lever les freins techniques rencontrés en agriculture biologique. Ces outils doivent travailler en complémentarité afin de couvrir un maximum de problématiques.

Le développement de la bio tient compte d'exigences agronomiques que les impératifs économiques ne doivent pas déconsidérer. L'enjeu de la recherche en la matière est de poursuivre le travail d'optimisation des systèmes dans une optique de long terme qui concilie agronomie et économie.

Le but sera aussi d'associer les opérateurs économiques et les agriculteurs afin d'identifier les manques et de multiplier les partenariats pour y répondre.

Ces missions seront assurées par un Comité de suivi de la Recherche.

Comment ?

- Réaliser un état des lieux de l'existant (GTE, GIEE, fermes de références, essais ...) ;
- Structurer l'acquisition de références régionales et créer des références régionales quand elles sont déficitaires
- Identifier les manques et créer de nouveaux partenariats pour y répondre
- Identifier et constituer des « pôles d'expérimentations AB » au sein des établissements d'enseignement agricole

❖ 3.2 Diffuser les connaissances

La capitalisation et l'acquisition de connaissances assurée par le Comité de suivi de la Recherche visera deux publics cibles principalement :

- les agriculteurs bio et conventionnels
- les conseillers des organismes d'accompagnement et les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement

Comment ?

- Assurer la diffusion de références aux agriculteurs bio et conventionnels ainsi qu'aux acteurs de la filière (y compris ceux de l'enseignement agricole)
- Créer un lieu d'échange des ressources issues de la recherche : plate-forme type « le bon coin de la recherche »

❖ 3.3 Renforcer la place de la bio dans la formation initiale et créer du lien entre les apprenants et les agriculteurs en AB

Dans toutes les formations initiales agricoles, les élèves des Hauts-de-France abordent de la question de l'agriculture biologique. Cependant, il est important qu'un lien plus fort se crée entre le corps enseignant des établissements, les agriculteurs bio et les organismes d'accompagnement.

Comment ?

- Créer un collectif de référents AB en établissements agricoles publics et privés
- Communiquer sur les établissements d'enseignement agricole « pilotes de l'AB » et renforcer leur orientation bio.
- Renforcer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, universités)
- Encourager l'implication de l'enseignement agricole dans les différents événements
- Identifier les marges de progrès dans la formation initiale et développer de nouveaux partenariats pour y répondre

❖ 3.4 Renforcer la place du bio dans la formation continue

Concernant la formation continue, la méconnaissance des formations existantes sur le bio par les publics cibles sera corrigée par une meilleure communication sur les formations existantes. Les formations à distance se développent et permettraient de multiplier les formations disponibles en région.

Comment ?

- Créer un inventaire des formations diffusé avant la rentrée
- Valoriser l'offre de formations à distance disponibles au niveau national
- Développer les compétences des équipes de l'enseignement agricole par la formation des personnels
- Identifier les marges de progrès dans la formation continue et développer de nouveaux partenariats pour y répondre.

Axe 4 : Développer la consommation

L'enjeu de développement de la consommation réside avant tout dans la localité des produits consommés et dans la sensibilisation du grand public au « bio local ». En effet, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, à condition qu'ils soient originaires de la région Hauts-de-France, constitue un levier important au développement des autres maillons de la filière.

Il s'agira donc ici de mettre en œuvre des actions permettant la sensibilisation de tous les publics et tous les types de consommateurs (restaurateurs, établissements scolaires, établissements de restauration collective, société civile...).

Objectifs opérationnels du plan bio :

- Garder la valeur ajoutée sur nos territoires
- Utiliser le bio local comme un levier de développement et de consolidation des filières

❖ 4.1 Informer et convaincre tous les publics

L'amélioration de la communication auprès du grand public sera recherchée avec deux priorités : promouvoir le "bio local" et mettre en valeur les spécificités et les externalités positives de l'agriculture biologique de façon simple et accessible. Ainsi, les actions de communication et de promotion régionales viendront en appui des actions réalisées à l'échelle nationale par l'Agence Bio.

Dans ce cadre, les jeunes feront l'objet d'une attention particulière à travers la sensibilisation des élèves, parents d'élève et enseignants.

Comment ?

- Intensifier la communication grand public sur les produits bio régionaux
- Accroître la communication sur l'AB lors de manifestations existantes (marchés, foires, événements culturels...)
- Mettre en place des actions spécifiques adaptées à tous les circuits de commercialisation (ex : événements ponctuels sur l'AB en magasins...)
- Développer l'offre de sensibilisation et d'animation à destination des publics cibles (lycéens, collégiens...)
- Maintenir le déploiement des campagnes nationales en Hauts-de-France : Printemps Bio, Bio et Local c'est l'idéal...

❖ 4.2 Agir sur la consommation de produits bio locaux dans la restauration hors domicile pour établir des approvisionnements durables ayant un effet levier sur l'offre régionale

L'aide à la structuration du secteur de la restauration hors domicile sera poursuivie. En particulier, la restauration gérée par des opérateurs publics (restauration scolaire, hospitalière...) est un levier intéressant pour son exemplarité et pour l'opportunité d'expérimenter des solutions concrètes de rapprochement de l'offre et de la demande. Une coordination des actions menées par les différentes collectivités sera recherchée.

Comment ?

- Sensibiliser les élus locaux, gestionnaires et responsables d'achats, les parents, les convives, et les sociétés de restauration
- Poursuivre l'accompagnement individuel et/ou collectif des établissements scolaires et des territoires
- Organiser une coordination territoriale des acteurs de la restauration collective publique et privée (collectivités territoriales, hôpitaux, entreprises...)
- Suivre l'introduction des produits bio locaux et valoriser les expériences réussies

❖ **4.3 Améliorer la visibilité de l'offre bio locale et faciliter l'accès aux produits bio locaux**

Il y a un effort collectif à faire pour rendre les produits bio locaux à la fois plus visibles et plus accessibles aux consommateurs. Il s'agira de regrouper les informations relatives aux lieux de commercialisation des produits bio via un site de géolocalisation unique. Les plateformes d'approvisionnement et autres projets collectifs de commercialisation seront soutenus.

Comment ?

- Mettre en place un site de géolocalisation unique des produits locaux et bio locaux
- Favoriser le regroupement de l'offre et le développement des plateformes de commercialisation
- Développer de nouveaux partenariats : CMA, CCI, Comité Régional de Tourisme (CRT)

Axe 5 : Gouvernance du Plan Bio Hauts-de-France

Le pilotage du plan bio Hauts-de-France est assuré par l'État et la Région. Les pilotes valident le contenu du plan bio après consultation des partenaires concernés, ainsi que la répartition des rôles entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions. Ils organisent les comités de pilotage et les comités des financeurs, et participent aux comités techniques et autres groupes de travail. Ces deux pilotes sont également deux financeurs importants du plan bio.

Il est proposé d'organiser la gouvernance du plan bio autour de deux instances constitutives : le Comité des financeurs (COFIN) et le Comité de Pilotage (COPIL) :

► **Le Comité des financeurs (COFIN)** mobilise des fonds, assure la cohérence entre financeurs grâce à un plan de financement connecté aux attentes des coordinateurs opérationnels en amont de la préparation des demandes de subvention. Il se réunit au moins deux fois par an. Le cas échéant, il alerte le COPIL.

Il est composé de :

- La Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Hauts-de-France ;
- La Région Hauts-de-France ;
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- Les Conseils Départementaux de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme.

► **Le Comité de pilotage (COPIL), instance stratégique du plan bio Hauts-de-France**, établit la stratégie du Plan Bio et son contenu, à valider par les deux pilotes. Chaque année, il fixe les objectifs et le calendrier, recueille les résultats, recommande la mise en œuvre de nouvelles actions.

Il réunit au moins les acteurs suivants :

- Le Comité des financeurs ;
- La Chambre Régionale d'Agriculture ;
- ABP/Gabnor ;
- A PRO BIO.

Les membres du COPIL assurent la pleine représentation des différents acteurs qu'ils représentent dans les instances de discussions

La mise en œuvre du plan bio est assurée par le Comité Technique et les coordinateurs opérationnels :

► **Le Comité Technique**, reflet du COPIL, est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et de l'évaluation du plan. Il se réunit autant que de besoin, dans des configurations souples facilitant le travail en commun. Il réunit les services des membres du COPIL.

► **Les coordinateurs opérationnels** co-rédigent les feuilles de route avec les partenaires, coordonnent la mise en œuvre sur le terrain et font part au COPIL du résultat des actions réalisées dans le cadre des différents sous-axes du plan bio. Les coordinateurs opérationnels étant au plus proche du terrain, ils constituent des groupes de travail et mobilisent de nouveaux partenariats afin d'enrichir les échanges au sein du plan bio. Ils assurent la représentation de ces structures dans les différentes instances. En fonction des thématiques, les coordinateurs opérationnels peuvent être des membres du COPIL comme d'autres acteurs choisis pour leur expertise de la thématique.

Afin de valoriser les actions mises en place dans le cadre du plan bio, deux moyens seront mobilisés :

► **Une conférence annuelle** réunissant l'ensemble des parties prenantes intervenant pour le développement de la production, de la transformation, de la distribution, de la consommation, de la recherche et de la formation permet au plus grand nombre de s'approprier les travaux. Elle est le reflet de la dynamique des acteurs des Hauts-de-France pour le développement de l'agriculture biologique. Ainsi, cette conférence sera l'occasion de présenter les travaux réalisés en région, mais elle permettra aussi de nourrir les différentes instances et groupes de travail.

► Un **site internet dédié** sera créé. Il présentera les actions, résultats et réussites du plan bio, hébergera le site des dispositifs pôle d'accompagnement « production » et/ou « aval », la plateforme dédiée à la recherche et l'inventaire des formations, fera le lien vers tous les sites internet des partenaires et permettra de récupérer de l'information terrain (via un blog, espace de discussion...).

